Envoyé en préfecture le 23/01/2020

Reçu en préfecture le 23/01/2020

Affiché le 24/01/2020

ID: 026-212600050-20200121-2020_04-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 janvier 2020

Nombre de membres afférents: 17

En exercice: 17 Qui ont pris part à la délibération: 14

Date de la Convocation : 16/01/2020 Date d'affichage : 17/01/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-et-un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents: Jean- Paul BESSON- Laurence CONDAMIN - DELORME Mylène - SAUVAN-MAGNET Raymond - GAUTHIER Laurent- CONTENSUZAS David - Michelle LUNEAU - Guy GOTTI- Muriel AUVERGNE- Christophe GRANGER- Jean- Christophe ADES- Solange SOUBEYRAND- Jean GRANGER.

Excusés: Nathalie MARECHAL- Béatrice GOTTI- Laure ROZEL- PERRIN

Laurence CONDAMIN a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020-04 : Création d'un emploi de saisonnier adjoint technique

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celuici doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant la priorité accordée à l'entretien des espaces verts, à l'aménagement paysager et les nécessités de service, il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent des services techniques dédié à l'entretien des espaces verts et l'aménagement paysager notamment à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE:

- AUTORISE la création d'un emploi saisonnier à temps complet d'adjoint technique (échelle C1) à compter du 01 mars 2020 pour une durée de 6 mois. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 380 du grade de recrutement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée.

POUR: 14

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Le Maire Yves COURBIS